

AR Prefecture

046-264601113-20250912-2025_09_12_046-DE
Reçu le 15/09/2025

DELIBERATION N°2025-09-12/046
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 12 septembre 2025 – 10h00

PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-07-21/039 PORTANT CRÉATION DE
POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SOCIAL.**

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent Social, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/08/2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Agent social, d'Agent social principal de 2^{ème} classe ou d'Agent social principal de 1^{ère} classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades d'Agent social, d'Agent social principal de 2^{ème} classe ou d'Agent social principal de 1^{ère} classe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget de l'EHPAD les crédits correspondants.



AR Prefecture

046-264601113-20250912-2025_09_12_046-DE
Reçu le 15/09/2025

A Luzech, le 12 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à dix heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Daniel TERRIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

Etaient absents ou excusés M. Daniel TERRIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE..

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8 Absents/Excusés : 3 Procuration : 1 Votants : 9 Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

6. Modification de la délibération n°2025-07-21/039 portant création de poste d'un emploi permanent d'agent social.